



COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
DIRECTION CULTURE, JEUNESSE, SPORT & VIE SCOLAIRE
Service des sports

**DECISION DU MAIRE N°2023-82
MISE A DISPOSITION GRATUITE DU GYMNASSE DES CROISETTES A
L'ASSOCIATION L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE
TASSIN LA DEMI-LUNE**

Le Maire,

Vu l'article L.2122-21 1° et L.2144-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil Municipal D2023-17 du 5 avril 2023 donnant délégation au Maire de décider de la conclusion, de la révision et de la résiliation du louage de chose pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Vu la délibération du Conseil municipal D2023-40 du 20 juin 2023 adoptant les tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Vu l'arrêté du Maire AM2020-332 du 1^{er} octobre 2020 donnant délégation à Monsieur Serge HUSSON, Adjoint au Maire du Sport ;

Considérant que l'Association L'Amicale des Sapeurs-pompiers de Tassin La Demi-Lune organise un Loto et demande une exonération des frais de location du Gymnase des Croisettes pour cet événement qui permet de récolter des fonds pour ses actions à dimension sociale (aide aux sapeurs-pompiers et cohésion d'équipe) ;

DECIDE :

Article 1 : La mise à disposition en autonomie du Gymnase des Croisettes sur la base de la convention ci-après annexée, le dimanche 28 janvier 2024 de 8h30 à 20h00 pour l'organisation de son loto ;

Article 2 : L'exonération totale des frais de location ;

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations et des décisions de la commune,
- Publiée sur le site Internet de la Commune de Tassin La Demi-Lune,
- Amplifiée à Monsieur le Préfet du Rhône.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal

Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifie exécutoire pour :

- La transmission en préfecture le ... **12 DEC. 2023**
- La mise en ligne sur le site internet de la collectivité le ...

Tassin la Demi-Lune, le 28 novembre 2023



Serge HUSSON
Adjoint au Maire
Délégué aux sports